

Souveraineté La Solution inc.

L'autodétermination

Solution

Que tout vote de partis reconnus par le DGEQ soit comptabilisé lors d'une élection générale, et que tout parti reconnu qui a la souveraineté (indépendance) dans ses statuts ou plateformes électorales, soit compilé et le résultat soit automatiquement envoyé à chacun des chefs élus ou pas ou à leurs représentants et soit déposé à l'Assemblée Nationale et que la lecture soit faite à l'ouverture de la première session par le chef du parti au pouvoir, et que le tout soit un ordre venant du peuple québécois qui exige une discussion sur les enjeux de l'indépendance du Québec pendant trois jours et à la fin de ceux-ci un vote sur le sujet d'un Québec pays.

Que toute personne inscrite sur la liste électorale et qui n'exerce pas son droit de vote ou annule son vote, soit perçue comme favorable à l'indépendance du Québec et son vote sera comptabilisé de la même manière que les partis reconnus par le DGEQ, qui ont la souveraineté (indépendance) dans leurs statuts ou plateforme électorale.

Le gouverneur de l'état de New York en 1776, lors du vote sur l'indépendance des états de la Nouvelle-Angleterre envers leur mère patrie l'Angleterre, était absent et son abstention a été perçue comme favorable à l'indépendance.

Il faut se regrouper, pour ce faire il faut être en mesure de se contacter. Allez sur le site de www.souverainetelasolution.com pour enregistrer vos coordonnées.

